

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

INTERDIRE LE VOILEMENT DES MINEURES DANS L'ESPACE PUBLIC - (N° 2167)

Tombé

N° CL13

AMENDEMENT

présenté par

Mme Thevenot, M. Kasbarian, Mme Miller, M. Terlier et Mme Yadan

TITRE

Au titre, après le mot :

« mineures »,

insérer les mots :

« de moins de quinze ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend modifier le titre de la proposition en tirant les conséquences de l'amendement proposant de réserver l'interdiction du voile dans l'espace public aux mineures de moins de 15 ans.